

## DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

## DÉCISION N°DEC2026-122

## DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13590

Situation : Cimetière BILLY

Division : 11 / Carré : C / Allée : 2 - Empl. Tombe : 18

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2026-024 du 28 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2026-374 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Ratko KLISURA,

**CONSIDÉRANT** la demande présentée par Monsieur [REDACTED] domicilié 15, rue des Oriels, 28100 Dreux (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière BILLY** à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : [REDACTED] décédée à Dreux (Eure-et-Loir) le 03 juillet 2025.

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du **09 juillet 2025** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée de **1 mètre superficiel**. La date d'échéance est le **08 juillet 2055 pour une durée de trente ans**.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 350,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2025/107 du 09 juillet 2025.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le

18 SEP. 2026

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20260918-DEC2026-122-AI  
Date de télétransmission : 21/09/2026  
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Pour le Maire,  
Le conseiller municipal,

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification le

Ratko KLISURA